

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur J. Neirings
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-038H/07
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1482/s. 418
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Henri Maus, 15. Placement d'une enseigne en façade à rue.
(Dossier traité par : J. Neirings et G.Gemoets)

En réponse à votre lettre du 10 août 2007 sous référence, réceptionnée le 20 août, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 5 septembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble jouxtant le site classé de la Bourse, situé dans la zone de protection du café Falstaff sis au n°17-51 de la même rue et inclus dans la zone tampon définie autour de la Grand-Place, dans le cadre de son inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elle porte sur le placement d'une enseigne de 5 m de large sur 0,8 m de haut et composée de lettres détournées fixées sur un panneau parallèle à la façade.

En raison du contexte exceptionnel dans lequel la demande se situe, à savoir en plein cœur historique et à proximité directe de biens classés emblématiques de la ville, la Commission demande que cette devanture commerciale fasse l'objet d'un traitement particulièrement soigné, sobre et discret. En l'occurrence, **la Commission souscrit à la typologie d'enseigne proposée mais demande de réduire ses dimensions afin d'en diminuer l'impact visuel, jugé très important sur le photomontage joint au dossier.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans